

**Mémoire présenté par François Beaulé
à l'Office de consultation publique de Montréal**

Le projet d'un 2e stade permanent au parc Jarry est injustifié

Le projet soumis par Tennis Canada comporte 3 éléments principaux.

1. La construction d'un stade de 5000 sièges qui remplacerait l'actuel «Court no 1» (3000 sièges).
2. La relocalisation de 5 courts extérieurs dont 3 qui seraient situés plus à l'intérieur du parc Jarry, à l'extérieur du territoire actuel de Tennis Canada, loué pour 20 ans.
3. L'ajout de 4 courts intérieurs à l'arrière des 8 courts intérieurs déjà existants.

Éléments 1 et 2

À l'origine du projet, Eugène Lapierre, directeur de Tennis Canada, déclarait vouloir répondre à la forte demande de billets pour assister au tournoi. C'est en promettant un accès aux stades à un plus grand nombre de citoyens, que Tennis Canada a obtenu l'accord des pouvoirs publics et l'octroi de subventions couvrant plus des 3/4 du coût du projet.

Dans un article du 4 juin 2002, le journaliste Éric Trottier, dans *LA Presse*, rapportait la conférence de presse du 3 juin à laquelle prenait part le maire de Montréal, Gérald Tremblay, le ministre des sports, Richard Legendre et le directeur de Tennis Canada, Eugène Lapierre. C'est à cette conférence de presse que le ministre André Boisclair a confirmé l'octroi d'une subvention par Québec de \$6,4 millions pour construire un court secondaire de 5000 sièges et 4 nouveaux courts intérieurs.

Éric Trottier écrit: *«M. Lapierre fait valoir que le nouveau stade permettra d'augmenter l'affluence durant le tournoi de tennis. Aux 165 000 spectateurs qui ont assisté à l'évènement l'année dernière, 50 000 personnes s'ajouteront grâce au deuxième court, qu'on espère prêt en 2004.»*

Les propos d'Eugène Lapierre, tels que rapporté dans *La Presse* du 4 juin, ont pu induire en erreur la population et les élus. M. Lapierre prétendait alors, pour justifier le projet, une augmentation de la fréquentation de 30% (50 000 / 165 000). Nous verrons plus loin que cette prétention ne peut être soutenue.

Le population et les élus doivent pouvoir connaître la réelle augmentation de la fréquentation qui peut être attendue relativement au projet actuel, soumis à l'Office de consultation publique.

Durant la première session de l'Office de consultation publique, les 24-25-26 février derniers, M. Lapierre a déclaré que 40 % des places du stade projeté seraient réservées aux détenteurs de billets du grand stade (court central). Sur les 2000 places supplémentaires du stade projeté comparativement au «court no 1» actuel, il y en aurait 1200 (60% des 2000) qui permettraient de vendre des billets supplémentaires.

De plus, le court no 1 sert lors des éliminatoires quand il y a plusieurs athlètes qui performant. Dans la dernière portion du tournoi, seuls les meilleurs athlètes compétitionnent. Les matchs ont alors lieu dans le grand stade rempli à pleine capacité. Le court no 1 n'est plus utilisé à ce point.

Voici une évaluation du nombre de spectateurs qui peuvent prendre place en même temps dans les 2 stades:

Actuellement:

$11\ 200$ (stade central) + $60\% \times 3000$ (court no 1) = $13\ 000$ spectateurs

Projet soumis par Tennis Canada:

$11\ 200 + 60\% \times 5000 = 14\ 200$ spectateurs

Sans tenir compte de la non-utilisation du court no 1 en fin de tournoi, l'augmentation de la capacité globale dans le projet soumis n'est que de 9% ($1200 / 13000$). Pour tenir compte de la non-utilisation du court no 1 en fin de tournoi, posons une utilisation du court no 1 pour un nombre de matchs équivalent aux 3/4 du nombre de matchs tenus dans le grand stade. Le calcul donne une évaluation de l'augmentation globale maximale du nombre de spectateurs pour l'ensemble du tournoi de 7%. Le chiffre de 7% est obtenu en pondérant la part de la capacité du court no 1 par le facteur 0,75 .

Et encore, pour atteindre ce 7%, il faudrait que les 1200 spectateurs théoriques supplémentaires achètent réellement des billets pour chaque match tenu dans le court no 1, ce qui n'est pas certain.

Ces calculs permettent de saisir que le projet, actuellement soumis à l'Office, de remplacer le court no 1 de 3000 places par un nouveau stade de 5000 places ne permettrait qu'une augmentation marginale du nombre total de spectateurs pendant les tournois.

Il est maintenant clair que ce projet de stade est injustifiable économiquement et politiquement - puisque ce sont les contribuables qui assumeraient plus des 3/4 du coût du projet.

Il y a un autre problème majeur posé par ce projet de stade. Le stade proposé occuperait un espace au sol beaucoup plus grand que l'actuel "court no 1". Cela nécessiterait une relocalisation de 5 courts extérieurs pour lui faire de la place et permettre un dégagement devant lui. Ces 5 courts de tennis sont actuellement en parfait état. Au moins 3 courts seraient construits à l'extérieur du territoire de Tennis Canada et empièteraient sur la surface centrale du parc Jarry.

En maintenant un stade compact comme le court no 1 actuel, les courts extérieurs peuvent être conservés tels qu'ils sont.

Le design du stade projeté prévoit des modules supplémentaires qui feraient passer sa capacité à près de 7000 places. La décision de construire ces modules n'est pas prise. Le financement de ces modules n'est pas inclus dans le budget actuel de \$12,8 millions.

Une approche plus rationnelle serait d'établir la capacité requise pour un nouveau stade avant de commencer à le construire. La destruction du court no 1 actuel et de 5 tennis extérieurs et la construction d'un stade de près de 5000 places ne permet qu'une augmentation marginale du nombre de spectateurs, tel que calculé précédemment.

En attendant de savoir si un stade de 7000 places est requis et si les subventions nécessaires à sa réalisation peuvent être obtenues, la position rationnelle est le statu quo: maintenir le court no 1 actuel et les tennis extérieurs (en parfait état) là où ils se trouvent déjà.

Les séances des 24-25-26 février 2003 de l'Office de consultation publique ont permis de mettre en lumière un autre aspect contradictoire du projet déposé : le passage vers la piscine à travers la "place publique" de Tennis Canada, à partir du passage à niveau (voie ferrée), pour les citoyens de Parc Extension.

M. Benoît Lacroix, conseiller en aménagement de l'arrondissement Villeray - St-Michel - Parc-Extension, a prétendu que l'ouverture de ce passage vers la piscine était un motif important pour déplacer les tennis extérieurs. Par la suite, ce monsieur a reconnu qu'aucun citoyen n'avait demandé ce léger raccourci. Il est, en effet, très facile de contourner les tennis extérieurs dans leur position actuelle.

La présidente de l'assemblée a mis en lumière:

1- que le passage ne serait pas praticable avant, pendant et après le tournoi de tennis, au moins 30 jours pendant la période la plus chaude de l'été, alors que la fréquentation de la piscine est maximale.

2- que lors d'autres évènements tenus dans les stades, l'espace de la "place publique" pourrait être requis, notamment pour fins de sécurité, ce qui prolongerait la période pendant laquelle le passage vers Parc Extension, à travers la place publique, serait impossible.

3- qu'aucune entente claire et ferme n'a encore été établie entre l'arrondissement et Tennis Canada, sur le nombre de jours où le passage pourrait être bloqué. Cela même si des discussions entre les deux parties ont eu cours depuis plusieurs mois.

Il est maintenant clair que le meilleur chemin reliant le passage à niveau (voie ferrée) et la piscine, tous les jours de l'été, est celui qui existe déjà. La seule façon de ne pas allonger ce chemin est de laisser les tennis extérieurs là où ils se trouvent actuellement.

Élément 3 - Les courts intérieurs

Je suis favorable à cet élément du projet. La rigueur de notre climat limite grandement les jours de l'année où le tennis peut être pratiqué à l'extérieur. L'agrandissement du bâtiment actuel se fera vers l'arrière dans un espace occupé actuellement par un stationnement asphalté.

À la condition que les tennis intérieurs soient accessibles à des tarifs que peuvent assumer les citoyens des quartiers environnants le parc Jarry, la construction de ces 4 courts intérieurs à l'endroit prévu est justifié.

Si, malgré les arguments majeurs qui plaident contre lui, le projet de stade secondaire devait être accepté dans sa forme actuelle, il y a un autre point à établir.

Les courts intérieurs sont disponibles l'été en même temps que les courts extérieurs. De plus, 12 courts extérieurs, en périphérie du Centre Claude-Robillard, sont en très bon état et néanmoins sous-utilisés.

La disponibilité de 4 courts intérieurs supplémentaires (12 au total) et la grande disponibilité des 12 courts extérieurs près du Centre Robillard, rendent inutile la construction de 3 courts extérieurs dans la partie centrale du parc Jarry.

Selon que le stade actuel (court no 1), avec ses gradins légers et démontables, soit conservé ou qu'il soit remplacé par le stade permanent projeté ou par un autre stade permanent de moindre surface que le stade projeté, je vois 3 possibilités pour éviter la construction de trois courts de tennis à l'intérieur du parc Jarry.

1. Maintenir les courts là où ils sont actuellement
2. Se passer de ces 3 courts extérieurs et utiliser les courts intérieurs
3. Construire les 3 courts du côté sud du bâtiment de Tennis Canada: à l'intérieur du "drive-way" actuel ou le long du mur du bâtiment. Ces courts seraient situés plus loin des bâtiments résidentiels que ceux du parc Jeanne-Mance ou que ceux construits en bordure de la rue Marcel-Cadieux, près du centre Claude-Robillard.

Remarques sur l'architecture du stade projeté

Les vues du stade projeté, que Tennis Canada nous présente dans ses documents, sont celles que l'on pourrait avoir du haut des airs. La vue du stade qu'on aurait les pieds au sol serait fort différente.

Il faut remettre en question les «loges privées» :

Les loges privées font augmenter significativement le coût du stade. Leurs planchers sont construits à l'extrémité des gradins et supportés par une structure spéciale. Pour les desservir, elles imposent la construction de 4 escaliers et d'un ascenseur qui leur sont réservés.

Les loges augmentent la surface au sol occupé par le stade d'au moins 13 m en largeur et 13 m en profondeur. La surface occupée par les loges oblige la destruction d'un des 4 courts extérieurs à côté du stade.

Remarques sur le maintien de la subvention de la Ville malgré l'heureux abandon du projet de construction d'une piscine.

Il est à noter qu'au 3 juin 2002, un des scénarios prévoyait la destruction de la piscine actuelle et la reconstruction d'une piscine ailleurs dans le parc. Dans *La Presse* du 4 juin: «Si ce scénario était choisi, a dit M. Lapierre, Tennis Canada propose de reconstruire une piscine ailleurs dans le parc ». Les protestations de nombreux citoyens, la formation d'une coalition pour la protection du parc et l'opposition de la conseillère Anie Samson ont heureusement permis d'écarter ce projet.

Le 18 juin 2001, par la résolution CO01631, la Ville accordait une subvention de 3,3 M\$, dont 1,5 M\$ pour relocaliser la piscine. Puisque la piscine existante est maintenant protégée, on peut se demander pourquoi la subvention n'a pas été réajustée en conséquence.

La "place publique" dans le territoire actuel de Tennis Canada a bénéficié d'un aménagement paysager en 1996. Rien ne justifie sérieusement le coûteux réaménagement paysager proposé. Et la Ville peut très bien faire planter des arbres sur son propre territoire par ses propres services. Si, par malheur, le projet de piscine avait survécu, il n'aurait pas été question de procéder à ce réaménagement paysager. L'évolution du projet suggère que toute la subvention de 3,3 M\$ doit être dépensée quitte à en gaspiller près de la moitié. Et le projet actuel fait montre du plus total irrespect du travail fait par l'architecte paysagiste pour l'aménagement réalisé en 1996. L'actuel aménagement paysager est très convenable, un réaménagement serait pur gaspillage de fonds publics. Tennis Canada n'a pas fait la preuve de la nécessité de ce réaménagement.

Fin du mémoire

François Beaulé, Montréal, 11 mars 2003